

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1827

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot et M. Bertrand Petit

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole concourent à promouvoir d'autres formes d'organisation des exploitations agricoles comme l'agriculture de groupe auprès des futurs agriculteurs en formation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole la promotion d'autres formes d'organisation des exploitations comme l'agriculture de groupe auprès des futurs agriculteurs en formation.

Cette disposition vise à encourager les futurs agriculteurs à s'orienter vers de nouveaux modèles de gestion et d'organisation d'exploitation afin de partager les responsabilités, la quantité et le temps de travail et d'offrir ainsi aux prochaines générations d'agriculteurs d'autres perspectives.